

12 septembre

# MANIFESTONS

**contre les ordonnances de Macron**

Comme ils l'avaient annoncé, Macron et son gouvernement ont décidé de s'attaquer rapidement au Code du Travail. Pendant les congés d'été, les députés et les sénateurs ont approuvé l'autorisation donnée au gouvernement de modifier le Code du Travail par ordonnances. C'est maintenant le contenu de ces ordonnances qui va être dévoilé petit à petit. Mais si nous ne connaissons pas le texte exact de ces ordonnances, il est clair qu'après la Loi Travail version El Khomri, ce sera une nouvelle Loi Travail de plus grande ampleur, version XXL.

## **Une attaque généralisée contre le monde du travail**

Les représentants des patrons se réjouissent à voix haute de pouvoir à l'avenir licencier comme bon leur semble, libérés des quelques réglementations qu'ils considéraient comme des entraves, avec la possibilité de se procurer de la main d'œuvre la moins chère possible, juste le temps jugé nécessaire et aux horaires correspondant aux besoins de leur production.

La priorité sera donnée aux accords d'entreprise. Des accords décidés parfois par le seul patron, qui pourra même s'appuyer sur un référendum organisé par ses soins. Et l'expérience montre que pour arriver à leurs fins, les patrons savent user et abuser de tous les moyens de pression, chantage aux licenciements, menaces de baisses de salaire, etc...

**Voilà des années que le patronat réclame cette réforme du Code du Travail. D'autres réformes avaient, avant celle-ci, déjà commencé ce travail de sape contre les droits des travailleurs, mais les patrons n'en ont jamais assez. Et si l'attaque de Macron réussissait, il ne fait aucun doute que le patronat en demanderait encore plus.**

**Cette Loi Travail XXL mérite une réponse des travailleurs à la hauteur de l'attaque portée contre les droits des travailleurs. C'est pourquoi nous devons être le plus nombreux en grève ce jour-là pour participer à la**

# MANIFESTATION

dont les modalités seront précisées très prochainement.

### **Dur avec les plus pauvres**

Déjà cet été, le gouvernement a annoncé une baisse de l'Allocation logement de 5 euros chaque mois. Une baisse qui va diminuer encore les revenus les plus faibles.

### **Doux avec les plus riches**

Dans les mesures annoncées par le gouvernement, il y a la réforme de l'impôt sur la fortune (ISF), qui sera fortement diminué. De même le gouvernement a aussi réaffirmé son engagement à diminuer fortement l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Moins d'impôts, c'est plus de dividendes à partager entre les actionnaires

### **Macron populaire... chez les patrons**

On comprend pourquoi sa popularité ne baisse pas dans le patronat



# C'EST NON

Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour des réunions entre les organisations syndicales et le gouvernement : les licenciements, les contrats de travail, la fusion des instances représentatives du personnel, les prud'hommes, la pénibilité, etc...

C'est à partir du 21 août que devrait être présenté un premier projet d'ordonnances avant leur adoption définitive au conseil des ministres du 20 septembre. Et elles seront applicables dès le lendemain 21 septembre, sans débat du Parlement.

## Des licenciements

### « low cost »

Le projet du gouvernement vise, en cas de licenciement « sans cause réelle et sérieuse » à créer un plafond que le juge ne pourra pas dépasser.

Ce barème aurait pour effet de « sécuriser » le licenciement entrepris par l'employeur, lequel connaîtra par avance le « coût » du limogeage de son salarié.

Une mesure qui ne devrait pas favoriser l'embauche comme l'affirment le patronat et le gouvernement, mais au contraire favoriser les licenciements puisque le risque d'être condamné lourdement par un tribunal pour un licenciement illégal aura disparu.

### Plus besoin de justifier un licenciement

Jusqu'à présent, l'absence de justification détaillée (avec des motifs et des reproches précis) constituait une absence de



cause réelle et sérieuse.

Le gouvernement voudrait supprimer cette obligation : il n'y aura même plus de justification précise à donner à un licenciement. Et sa contestation n'en sera que plus difficile.

### Davantage de précarité

Le gouvernement voudrait créer un nouveau type de contrat dit « de projet » ou « de mission ». Le salarié pourrait être licencié à la fin de la mission, sans versement de la prime de précarité. Ce serait

donc une sorte de CDD mais encore moins rémunéré qu'un CDD.

Concernant l'emploi de salariés intérimaires, le gouvernement envisagerait tout simplement de légaliser les pratiques illégales du patronat.

Aujourd'hui, l'immense majorité des intérimaires travaillent avec un contrat pour « surcroît temporaire d'activité ». Ce qui justifie que l'emploi d'un intérimaire sur un même poste soit limité à 18 mois : au-delà, ce n'est plus temporaire et le salarié intérimaire doit être embauché en CDI.

C'est la théorie. Parce qu'en pratique, sur un même poste, des intérimaires peuvent se succéder pendant des années, sans que les services de l'Etat ne fassent respecter ces lois.

Avec les ordonnances Macron, il n'y aura plus de problème : l'Etat et ses représentants, le patronat pourront dormir tranquillement, tout aura été légalisé.

*D'autres sujets seront concernés par ces ordonnances. Nous y reviendrons dans un prochain tract.*

**MARDI 12 SEPTEMBRE  
TOUS À LA  
MANIFESTATION !**

